

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2024 A 20 heures à BOUIN

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, JOLLY Jacques, OHIN Narcisse.

Absentes excusées : Mme VIGNIER Fabienne, Mme VAURY Laura,

Absents :, M. Claude Girault, M. MERLE Dominique

Présentation des travaux sur les zones humides par le Cabinet HydroConcept sur Valdelaume

Monsieur CHOUINARD présente un power point récapitulatif des travaux réalisés des zones humides sur la commune. Il rappelle la présentation, le rétroplanning des travaux, la règlementation des zones humides. De même il rappelle que la commune se trouve sur le bassin versant de la Charente. Plusieurs réunions ont eu lieu depuis le début de l'année avec les acteurs locaux. L'objectif aujourd'hui est d'avoir connaissance de cette étude et de la valider. Le cabinet HydroConcept a réalisé au total 549 sondages sur le terrain, dont 159 ont permis de certifier avec précision la présence de zones humides selon les critères règlementaires. Il ressort que les zones humides correspondent à un total 170,92 hectares sur toute la commune et sont principalement localisées dans la partie sud-ouest de la commune (Ardilleux, Hanc et Bouin). Des travaux complémentaires ont été également réalisés : sur le réseau hydrographique qui totalise 15 676 ml de réseaux, 29 plans d'eau et mares pour 1 576 hectares (avec une moyenne d'environ 600m²) ; sur le réseau bocager qui totalise 230 km de haies soit une densité de 54 ml à l'hectare avec des réseaux bocagers divers (en comparaison avec 2007 environ 23 km de haies ont disparues).

Ensuite le choix final des élus sera de demander l'intégration de ces éléments dans le document d'urbanisme (PLUi) .

M. le Maire précise qu'il sera plus judicieux d'intégrer les haies en « zone agricole » , sachant qu'il y aura des contraintes.

Chacun pourra prendre connaissance de tous ces documents en mairie, une délibération sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil.

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 03 juin 2024.

Proposition de périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France autour des Monuments classés

Sur notre commune, il existe 3 sites classés aux Monuments Historiques : l'église de BOUIN, l'église de PIOUSSEY, le château de JOUHE. Dans le cadre de la préparation du PLUi, L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) propose à la commune de revoir les périmètres actuels (cercle de 500 m autour des Monuments).

M. le Maire présente les périmètres actuels et ceux proposés par l'ABF qui maintenant sont définis à la parcelle (le périmètre est de fait réduit). Ces nouvelles zones proposées sont validées à la majorité (1 abstention).

Bilan des travaux du Groupe Communal GAL (Groupe Acteurs Locaux) – Zonages Plui

Mme Maryse MORNET-KOHLER présente les travaux réalisés par le GAL, explique comment le travail a été réalisé, notamment par l'étude des documents de tous les hameaux et villages de plus de 15 logements (quotité imposée par l'Etat) fournis par la Communauté de Communes et le Cabinet CITANOVA. Plusieurs réunions ont eu lieu, des questions précises ont été posées à la Communauté de Communes pour rendre un travail précis (introduction des piscines, des maisons nouvellement construites, les demandes de certificats d'urbanisme en cours, etc...)

Dans les petits hameaux (moins de 15 logements), la construction ne sera plus possible, sauf sur l'existant et sous conditions (la tendance étant zéro artificialisation et conservation des zones agricoles).

Elle rappelle également que pour tout l'ensemble du Mellois, les constructions ne doivent pas dépasser 15 hectares d'artificialisation par an au total, nous n'avons pas connaissance de la part réservée à Valdelaume sur ces 15 hectares. Le mot d'ordre est simple : aucune construction en dehors des villages et M. le Maire confirme que nous serons très limités en superficie.

Concernant la réalisation du zonage dans les villages et hameaux possibles, il faut répondre obligatoirement à certains critères : existence des réseaux, accès depuis la voie publique, existence d'une couverture défense incendie.

Toutes les cartes sont présentées aux membres du conseil. Un débat s'ensuit :

- Il est rappelé les différents zonages définis dans le PLUi :
 - ZN pour zone Naturelle (zones préservées pour leur spécificité) : présentation par Maryse
 - ZA pour zone agricole (majoritaire sur notre territoire)
 - ZAU pour zone à urbaniser
 -
- Sur Bouin, il est décidé de rajouter au travail fait par le GAL, 2 parcelles qui n'avaient pas été incluses dans le zonage.
- Il reste à définir les bâtiments qui pourraient présenter un changement de destination.

Pour rappel, un registre de remarques citoyennes était à la disposition du public à la mairie et qu'aucune observation n'a été apportée.

Le GAL va donc proposer ce travail à la Communauté de Communes, une enquête publique suivra.

Enquêtes publiques

Parc éolien « Plaine de Jouhé » : M. le Maire rappelle que ce projet porte sur 5 éoliennes dont 2 prévues sur Valdelaume (La jarge, Jouhé). Nous avons déjà voté précédemment sur le fait que nous ne souhaitons pas de nouvelles éoliennes sur notre commune. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote contre ce projet.

Parc éolien « Alloinay/Fontivillié/Marcillé » : M. le Maire rappelle que ce projet porte sur 8 éoliennes. A la majorité des voix (1 absence) le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet.

Extension élevage avicole sur Theil-Rabier/Paizay-Naudoin : M. le Maire présente ce projet qui est une extension d'un élevage avicole existant, lequel se situe à côté des silos à Theil-Rabier (Charente), commune limitrophe de Valdelaume. A la majorité des voix (12 pour, 1 contre, 2 abstentions) le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

Questions diverses


- Octobre rose : aura lieu le 6 octobre en partenariat avec le Foyer Rural de Pioussay. La commune aidera à la décoration comme l'an passé. Le Foyer Rural a demandé s'il était possible que la commune offre l'apéritif, M. le Maire a donné son accord s'agissant d'une action caritative dont les bénéfices seront reversés intégralement à une association de lutte contre le cancer. Il rappelle qu'il aurait exactement la même position si une autre association de la commune le demandait, dès lors qu'il s'agit d'une action en faveur d'une action caritative.
- Colis de Noël : 107 colis seront distribués aux plus de 75 ans, domiciliés sur la commune le dimanche 15 décembre par les membres du Conseil dans chaque foyer concerné.
- Pass'sport : il est rappelé que pour chaque enfant âgé de 3 à 16 ans demeurant sur Valdelaume la commune verse sur demande et justificatif une aide de 60 euros pour exercer une activité sportive ou

culturelle, limité aujourd'hui au secteur du chef-boutonnais. Mais des enfants ont des activités qui n'existent pas sur l'ex canton et doivent se rendre notamment sur le mellois et alentour. A l'unanimité il est décidé d'accorder par convention une aide pour activité sportive ou culturelle pratiquée sur le secteur de Mellois en Poitou à la condition qu'elle n'existe pas sur Chef-Boutonne.

- Prochaine réunion de conseil : le mardi 15 octobre à 20H30 sûrement à BOUIN.
- Maryse souhaite intervenir sur des problèmes que des habitants d'Ardilleux lui ont fait remonter :
 - Le poteau et le coffret au bout du chemin de la Ruée sont au sol : M. Le Maire confirme que c'est en cours, des signalements ont été faits auprès de l'opérateur.
 - Concernant le désherbage, un habitant en a assez de devoir désherber le parking du cimetière : M. le Maire avait connaissance uniquement d'un problème de taille de haie à cet endroit et rappelle qu'il est fait à cet endroit comme ailleurs sur tout le territoire de la commune, sans pesticide.
 - Concernant le fleurissement qu'il est moindre qu'ailleurs, que les plantes à la salle Cantet notamment ne sont pas jolies : M. le Maire rappelle que la politique de la commune est de mettre des plantes vivaces plutôt que des annuelles. Nous proposerons des vivaces plus florifères.
 - M. le Maire précise qu'il n'y a qu'à Ardilleux que les gens se plaignent à d'autres personnes qu'à lui-même et déplore qu'ils ne viennent pas s'expliquer avec lui en Mairie.
 - Concernant le fauchage : lors de l'intervention du SIVU pour les tailles de haies, de nombreux éclats de bois se retrouvent sur les routes et ne sont pas balayés entraînant des crevaisons : il faudrait faire remonter l'information au SIVU pour que cela s'améliore.

Fin de la réunion à 23h30

La Secrétaire de séance



Le Maire

